



Comment annuler un bon de commande

Par **sophie**, le **28/09/2010 à 16:55**

Bonjour, rnle 18/09/2010 je me suis rendue dans un magasin VOGICA nous nous sommes entretenus avec un vendeur pour une salle de bains, au bout de 3 h nous avons eu de beaux plans et un devis interresant. Nous avons précisé que nous attendions l'accord de la banque pour nous engager. Le vendeur a fait venir son responsable de magasin pour nous faire une proposition qui nous parressait interessante. Nous avons fait une chèque de caution(960 euros) pour maintenir l'offre de prix qu'ils nous avez fait. Ils nous on dit qu'il fallait en plus de signer le devis signer un accord commercial. Aujourd'hui je les appele pour leur dire que je veut annuler cet accord car la banque ne m'accorde pas le budget (je viens d'etre licencier) et il me dise "trop tard" c'est un bon de commande qui a été signé..... je viens de verifier mes papier et effectivement ce qu'ils m'ont dit etre un accord commercial n'est autre qu'un bon de commande!!!rncomment faire SVP pour me sortir de cette affaire... je n'aurait jamais les moyens de payer une salle de bains 4600 euros!!!! MERCI. Je sais que j'aurait du etre plus attentive au intitulé mais ils sont très forts !!!